

Guide pour la déclaration des déchets sur l'Espace Ecominéro

À destination des
opérateurs de déchets





) Sommaire

- 01 Introduction
- 02 Déclaration du registre des déchets
- 03 Régularisation des codes erreur
- 04 Cas particuliers
- 05 Annexes



01 Introduction

Principes de fonctionnement de la déclaration des déchets

À qui s'adresse ce guide ?

- ▶ Ce guide s'adresse aux opérateurs de déchets ayant reçu un e-mail d'Ecominéro leur indiquant que leur site était validé (statut 2/2 Site actif).
2/2 Site actif
- ▶ Ce statut est visible sur le site [Espace Ecominéro](#) en cliquant sur la rubrique Administratif > Entreprises > Opérateur déchets > Sites de réception.

Objectif de la déclaration

Chaque mois, le site réceptionnant des déchets communiquera son registre en l'important sur l'Espace Ecominéro **afin de financer les prestations de traitement et de valorisation des déchets** de catégorie 1.

Schéma explicatif de la temporalité de la déclaration

▲ Mars (M)	▲ Avril (M+1)	▲ Mai (M+2)	▲ Juin (M+3) ▲
Validation du site acté par un e-mail et le statut suivant. 2/2 Site actif Les déchets du mois M ne sont pas rémunérés.	Première réception des déchets en lien avec la REP PMCB.	Première déclaration du site. Emission du Bon à Facturer (BAF).	Paiement du BAF.

Principes généraux

- ▶ La déclaration est à effectuer sur le site internet <https://espace.ecominero.fr/> avec vos identifiants opérateurs de déchets.
- ▶ L'import du registre des déchets est à réaliser par le gestionnaire de l'entité facturante ou du site du 1^{er} au 15 du mois.
- ▶ Un e-mail sera envoyé au gestionnaire du site pour l'informer de l'ouverture de la campagne de déclaration.
- ▶ Un site validé au cours du mois M, peut commencer à déclarer les déchets reçus qu'à partir du mois M+1 lors de la campagne du mois M+2.

Les différents statuts de la déclaration des déchets

Processus – Déclaration des déchets reçus par le site

Statut de la campagne	Ouverte	Fermée
Jour du mois	1 – 15 du mois	16 – 30 du mois
Description	La période de déclaration est active pour déclarer les déchets du mois précédent (M-1).	La campagne de déclaration est fermée. Aucun import du registre des déchets n'est autorisé.

Statut de la déclaration	1/3 Ouverte	2/3 Validée par le site	3/3 Validée par Ecominéro	Fermée
Description	Le site importe son registre des déchets.	Le site valide sa déclaration.	Ecominéro valide la déclaration. Le BAF est envoyé au gestionnaire par e-mail et est accessible sur l'Espace Ecominéro.	La campagne est terminée et le gestionnaire n'a pas déclaré ou la déclaration n'a pas été validée par le site après 3 mois.



02

Déclaration du registre des déchets

Étape 1.1 – Import du registre des déchets (1 / 3)

1 Connectez-vous sur votre compte [Espace Ecominéro](#) puis cliquez sur les 3 barres horizontales en haut à gauche > Financier > Déclarations > Déclarations des opérateurs déchets.

2 Cet écran vous permet de visualiser toutes les campagnes de déclarations (ouvertes ou fermées) pour les sociétés dont vous êtes le gestionnaire.

ID	Entité facturante	Référence site	Nom usage du site	Campagne	Statut campagne	Date de début	Date de fin	Nombre d'imports	Lignes totales	Lignes refusées	Tonnage refusé (kT)	Statut déclaration	Tonnage en accord (kT)	Montant validé (k€)	Montant BAF en attente (k€)
153	ACCES...	S-000730	NICOLLIN NLR ...	Test 2 BBL (N...	Ouverte	08/05/2023	10/05/2023	0	0	0	0	Fermée	0	0	0
149	EVS.AU...	S-000616	DAMAZAN	Test 2 BBL (N...	Ouverte	08/05/2023	10/05/2023	0	0	0	0	Fermée	0	0	0
148	EVS.AU...	S-000524	TUBERT ENVIR...	Test 2 BBL (N...	Ouverte	08/05/2023	10/05/2023	0	0	0	0	Fermée	0	0	0
144	PWC.A...	S-000640	Carrière de Sall...	Test 2 BBL (N...	Ouverte	08/05/2023	10/05/2023	0	0	0	0	Fermée	0	0	0
143	ACCES...	S-000730	NICOLLIN NLR ...	Campagne du ...	Fermée	08/05/2023	09/05/2023	0	0	0	0	Fermée	0	0	0
139	EVS.AU...	S-000616	DAMAZAN	Campagne du ...	Fermée	08/05/2023	09/05/2023	0	0	0	0	Fermée	0	0	0
138	EVS.AU...	S-000524	TUBERT ENVIR...	Campagne du ...	Fermée	08/05/2023	09/05/2023	0	0	0	0	Fermée	0	0	0
134	PWC.A...	S-000640	Carrière de Sall...	Campagne du ...	Fermée	08/05/2023	09/05/2023	0	0	0	0	Fermée	0	0	0
133	ACCES...	S-000730	NICOLLIN NLR ...	Test passage s...	Ouverte	10/05/2023	12/05/2023	0	0	0	0	1/3 Ouverte	0	0	0
129	EVS.AU...	S-000616	DAMAZAN	Test passage s...	Ouverte	10/05/2023	12/05/2023	0	0	0	0	1/3 Ouverte	0	0	0

3 Cliquez sur la flèche.

4 Indiquez « Ouverte » dans le champ « Statut déclaration ».

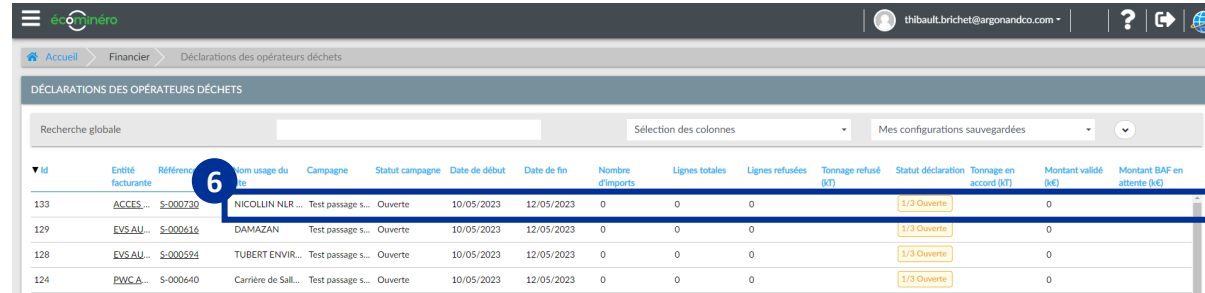
5 Cliquez sur « Rechercher ».

Pour rappel, uniquement le gestionnaire du site ou de l'entité facturante peut importer le registre des déchets afin d'effectuer la déclaration.

- 1 Connectez-vous sur votre compte [Espace Ecominéro](#) puis cliquez sur les 3 barres horizontales en haut à gauche > Financier > Déclarations > Déclarations des opérateurs déchets.
- 2 Cet écran vous permet de visualiser toutes les campagnes de déclarations (ouvertes ou fermées) pour les sociétés dont vous êtes le gestionnaire.
- 3 Cliquez sur la flèche.
- 4 Indiquez « Ouverte » dans le champ « Statut déclaration ».
- 5 Cliquez sur « Rechercher ».

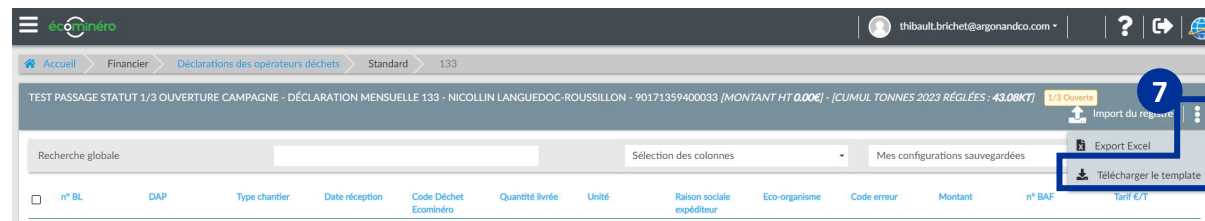
Afin de restreindre la sélection aux sites pour lesquels vous devez effectuer une déclaration :

Étape 1.1 – Import du registre des déchets (2 / 3)



Les sociétés pour lesquelles vous pouvez importer le registre des déchets sont indiquées avec le statut "1/3 Ouverte". Ce statut signifie que la période de déclaration est active pour le mois précédent (M-1).

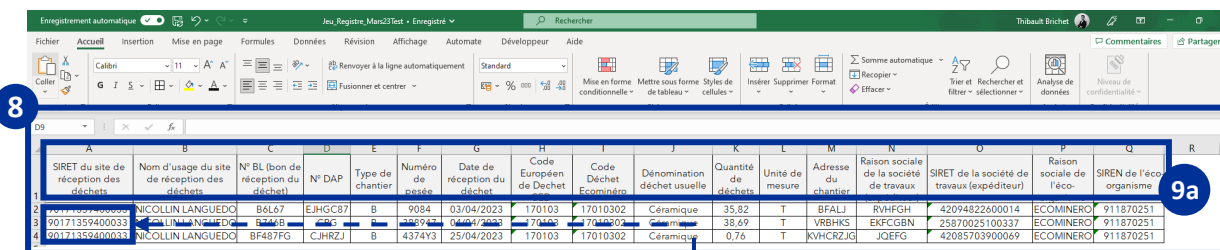
6 Cliquez sur le nom d’usage du site pour effectuer l’import du registre des déchets.



7 Afin d’importer le registre des déchets selon le format exigé par Ecominéro, veuillez cliquer sur les 3 points horizontaux puis « Télécharger le template ».

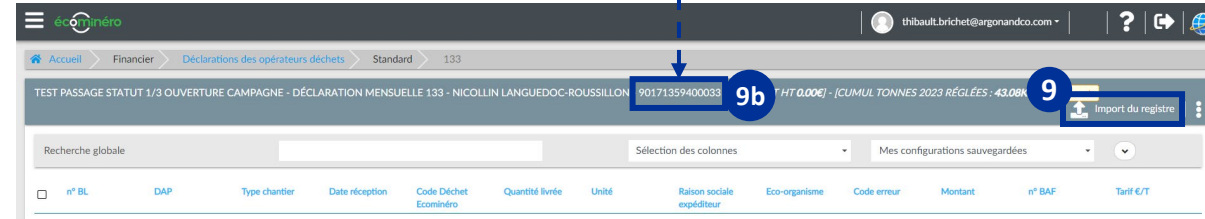
8 Complétez les 17 champs du fichier Excel pour chaque ligne de déchets du mois M-1. Explication pour le remplir sur les diapositives 9 et 10.

9 Importez votre registre en cliquant sur « Import du registre » :



9a Veuillez respecter le format du tableau Excel. Le titre, l'ordre et le nombre de colonnes doivent être maintenus.

9b Veuillez vérifier que le SIRET du site de réception indiqué dans le registre des déchets (colonne A) corresponde au site sur lequel vous souhaitez importer le registre des déchets.



Ces deux conditions doivent impérativement être respectées afin d’importer le registre des déchets. Dans le cas contraire, vous verrez le message suivant « Erreur d’import, code : 101 » ou « Erreur d’import, code : 102 ».

Critères à respecter lors du remplissage des champs du registre des déchets (1 / 2)

La rémunération en lien avec la reprise des déchets se fait sur la base du registre des déchets. Les lignes incomplètes ou avec des erreurs ne seront pas prises en compte pour le paiement.

► 19* champs obligatoires sont à renseigner :

Colonne	Description	Format de l'import du registre des déchets
A. SIRET du site de réception des déchets	Numéro SIRET de votre site	Chaîne de caractères de 14 chiffres Sans espace ou ponctuation
B. Nom d'usage du site de réception des déchets	Nom courant donné au site	Chaîne de caractères (<50 caractères)
C. N° BL (bon de livraison du déchet)	N° de livraison	Chaîne de caractères (<50 caractères)
D. N° DAP	Numéro de DAP que vos services ont communiqué à l'émetteur des déchets	Chaîne de caractères (<50 caractères)
E. Type de chantier	Définition du type de chantier producteur du déchet : Bâtiment (B) ou Non Bâtiment (N)	1 caractère Dimensions imposées : B ou N
F. Numéro de pesée **	N° de pesée unique générée automatiquement par le logiciel connecté au pont-basculé (enregistré dans le DSD)	Chaîne de caractères (<50 caractères)
G. Date de réception du déchet	Date de réception des déchets sur votre site	JJ/MM/AAAA

*17 jusqu'à la déclaration de septembre, 19 à partir de la déclaration d'octobre.

**Paramètre de contrôle et d'audit permettant à Ecominéro de s'assurer qu'un même apport ne soit pas rémunéré plusieurs fois (soit par le même éco-organisme, soit par différents éco-organismes).

À partir d'octobre, toute ligne de déclaration **avec la colonne « numéro de pesée » vide ne sera pas rémunérée**. Voir la diapositive 18 pour plus d'information.

Si le numéro de pesée est en doublon, la ligne en doublon sera refusée.

Critères à respecter lors du remplissage des champs du registre des déchets (2 / 2)

Colonne	Description	Format de l'import du registre des déchets
H. Code traitement **	Code indiqué dans le RNDTS	R5 : Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques R12 : Échange de déchets en vue de les soumettre à l'une quelconque des opérations numérotées R13 : Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations numérotées R1 à R12
I. Qualification du traitement final **	Qualification indiquée dans le RNDTS	Recyclage Valorisation
J. Code Européen de Déchet (CED)	Code Européen des déchets (CED) https://aida.ineris.fr/consultation_document/33804	Chaîne de 6 chiffres Sans espace ou ponctuation
K. Code Déchet Ecominéro	Dénomination des déchets coté Ecominéro Pour tous déchets non transposés dans la nomenclature Ecominéro mettre la valeur : 00000000	Chaîne de 8 chiffres Sans espace ou ponctuation
L. Dénomination déchet usuelle	Dénomination interne à vos services	Chaîne de caractères (<50 caractères)
M. Quantité de déchets	Quantité de déchets livrés	De 2 à 4 décimales Séparateur de décimale « , » (virgule)
N. Unité de mesure	Définition de l'unité de mesure en Tonne (T)	1 caractère Dimension imposée : T
O. Adresse du chantier	Adresse du chantier si différente de l'établissement expéditeur	Chaîne de caractères (<100 caractères)
P. Raison sociale de la société de travaux (expéditeur)	Raison sociale de l'expéditeur. L'expéditeur est la Maîtrise d'Ouvrage (MOA) du chantier	Chaîne de caractères (<50 caractères)
Q. SIRET de la société de travaux (expéditeur)	Numéro SIRET de l'expéditeur. L'expéditeur est la Maîtrise d'Ouvrage (MOA) du chantier	Chaîne de caractères de 14 chiffres Sans espace ou ponctuation
R. Raison sociale de l'éco-organisme	Raison sociale de l'éco-organisme conventionné avec l'installation livrée	Chaîne de caractères (<50 caractères)
S. SIREN de l'éco-organisme	Siren de l'éco-organisme conventionné avec l'installation livrée	Chaîne de caractères de 9 chiffres Sans espace ou ponctuation

Ces deux colonnes seront ajoutées au registre des déchets **pour la déclaration d'octobre. Le nouveau modèle de registre ne permettra pas de déclarer rétroactivement les tonnages des mois précédents. Pour cela, sur la déclaration du mois de septembre, l'ensemble des opérateurs doit s'assurer que tous les tonnages des derniers mois ont bien été déclarés.

Ecominéro **ne rémunère pas les codes ni la qualification d'élimination** (exemple : le code D5 « enfouissement »).

Étape 1.1 – Import du registre des déchets (3 / 3)

Recherche globale

Sélection des colonnes

Mes configurations sauvegardées

n° BL	DAP	Type chantier	Date réception	Code Déchet Ecominéro	Quantité livrée	Unité	Raison sociale expéditeur	Eco-organisme	Code erreur	Montant	n° BAF	Tarif €/T
BL29	QFD	B	04/04/2023	20020200	4	T	RE	ECOMINERO				
BL19	QFD	B	04/04/2023	20020200	4	T	RE	ECOMINERO				
BL18	QFD	B	04/04/2023	17050800	4	T	RE	ECOMINERO	119	71.65		17.91
BL14	F	B	04/04/2023	17050401	4	T	RE	ECOMINERO				
BL15	SFD	B	04/04/2023	17050401	4	T	RE	ECOMINERO				
BL14	SVRJKHGFEFHG	B	04/04/2023	17050401	4	T	RE	ECOMINERO				
BL13	CD	B	04/04/2023	20020200	4	T	RE	ECOMINERO				
BL12	WD	B	04/04/2023	17050800	4	T	RE	ECOMINERO		71.65		17.91
BL11	CD	B	04/04/2023	17050403	4	T	RE	ECOMINERO		71.65		17.91
BL10	CZR	N	04/04/2023	17050402	4	T	RE	ECOMINERO	108	71.65		17.91

Afficher les éléments de 1 à 10 sur 29

← RETOUR

✓ VALIDER DÉCLARATION

10

11

12

13

14

15

- 10 Visualisez les lignes du registre des déchets acceptées (vertes) et refusées (rouges).
- 11 Afin d'obtenir une vue complète de l'ensemble du registre des déchets importé, cliquez sur « Nombre de ligne par page » et indiquez « 1000 ».
- 12 Passez votre souris sur le code erreur afin de visualiser la ou les raisons pour lesquelles la ligne de déchet n'a pas été acceptée (absence du code déchet Ecominéro, champs obligatoires non renseignés ...). Les codes erreurs sont expliqués dans la page 15. Vous pouvez également élargir la colonne « Code erreur » afin de visualiser l'ensemble des codes erreurs.
- 13 Si vous avez des lignes refusées, corrigez les erreurs et réimportez la déclaration.
- 14 Visualisez le montant HT des lignes de déchets acceptées suite au contrôle automatique.
- 15 Cliquez sur « VALIDER DÉCLARATION » avant le 15 du mois afin de recevoir le BAF. Aucun BAF ne pourra être émis si le site n'a pas validé sa déclaration avant le 15 du mois.



ATTENTION : Lorsque vous cliquez sur « VALIDER DÉCLARATION » vous ne pourrez plus réimporter votre registre des déchets sur la période ouverte.

Étape 1.2 – Validation de votre déclaration par Ecominéro (1 / 2)

TEST PASSAGE STATUT 1/3 OUVERTURE CAMPAGNE - DÉCLARATION MENSUELLE 133 - NICOLLIN LANGUEDOC-ROUSSILLON - 90171359400033 [MONTANT HT 3135.19€] - [CUMUL TONNES 2023 RÉGLÉES : 957,86t] **2/3 Validée par le site**

n° BL	DAP	Type chantier	Date réception	Code Déchet Ecominéro	Quantité livrée	Unité	Raison sociale expéditeur	Eco-organisme	Code erreur	Montant	n° BAF	Tarif €/T
BL29	QFD	B	04/04/2023	20020200	4	T	RE	ECOMINERO			A2305N00001	
BL19	QFD	B	04/04/2023	20020200	4	T	RE	ECOMINERO			A2305N00001	
BL18	QFD	B	04/04/2023	17050800	4	T	RE	ECOMINERO	119	71.65		17.91
BL16	F	B	04/04/2023	17050401	4	T	RE	ECOMINERO			A2305N00001	
BL15	SFD	B	04/04/2023	17050401	4	T	RE	ECOMINERO			A2305N00001	
BL14	SVRJKHGFEFHG	B	04/04/2023	17050401	4	T	RE	ECOMINERO			A2305N00001	
BL13	CD	B	04/04/2023	20020200	4	T	RE	ECOMINERO			A2305N00001	
BL12	WD	B	04/04/2023	17050800	4	T	RE	ECOMINERO		71.65	A2305N00001	17.91
BL11	CD	B	04/04/2023	17050403	4	T	RE	ECOMINERO		71.65	A2305N00001	17.91
BL10	CZR	N	04/04/2023	17050402	4	T	RE	ECOMINERO	108	71.65		17.91

Afficher les éléments de 1 à 10 sur 29

← RETOUR

1 Le statut de votre déclaration est passé de « 1/3 Ouverte » à « 2/3 Validée par le site » lorsque vous avez cliqué sur « Valider déclaration ». Votre déclaration a bien été prise en compte et est en cours d'analyse par la DRE.

2 Après la validation de votre déclaration par la DRE, le statut passe en « 3/3 Validée par Ecominéro »

3 Visualisez l'ensemble des lignes acceptées pour paiement. Les lignes rouges ne sont pas acceptées et ne seront pas payées par Ecominéro.

TEST PASSAGE STATUT 1/3 OUVERTURE CAMPAGNE - DÉCLARATION MENSUELLE 133 - NICOLLIN LANGUEDOC-ROUSSILLON - 90171359400033 [MONTANT HT 3135.19€] - [CUMUL TONNES 2023 RÉGLÉES : 957,86t] **3/3 Validée par Ecominéro**

n° BL	DAP	Type chantier	Date réception	Code Déchet Ecominéro	Quantité livrée	Unité	Raison sociale expéditeur	Eco-organisme	Code erreur	Montant	n° BAF	Tarif €/T
BL29	QFD	B	04/04/2023	20020200	4	T	RE	ECOMINERO			A2305N00001	
BL19	QFD	B	04/04/2023	20020200	4	T	RE	ECOMINERO			A2305N00001	
BL18	QFD	B	04/04/2023	17050800	4	T	RE	ECOMINERO	119	71.65		17.91
BL16	F	B	04/04/2023	17050401	4	T	RE	ECOMINERO			A2305N00001	
BL15	SFD	B	04/04/2023	17050401	4	T	RE	ECOMINERO			A2305N00001	
BL14	SVRJKHGFEFHG	B	04/04/2023	17050401	4	T	RE	ECOMINERO			A2305N00001	
BL13	CD	B	04/04/2023	20020200	4	T	RE	ECOMINERO			A2305N00001	
BL12	WD	B	04/04/2023	17050800	4	T	RE	ECOMINERO		71.65	A2305N00001	17.91
BL11	CD	B	04/04/2023	17050403	4	T	RE	ECOMINERO		71.65	A2305N00001	17.91
BL10	CZR	N	04/04/2023	17050402	4	T	RE	ECOMINERO	108	71.65		17.91

Afficher les éléments de 1 à 10 sur 29

← RETOUR

Étape 1.2 – Validation de votre déclaration par Ecominéro (2 / 2)

UNITÉ DE MESURE	UTILISATEURS	DOCUMENTS
Reception/Traitement/Unité opérationnelle_CDT	Thibault.Brîchet Martin.Jean Pierre.Jean	+ Ajouter BAF Ecominéro: A2305N00019_05-0... BAF 05/05/2023 BAF Ecominéro: A2305N00001_10-0... BAF 10/05/2023

Administratif

Financier

Bons à facturer

Raison sociale (site)	Raison sociale (gdd)	Montant HT	Montant TTC	Date création	Identifiant déclaration	Libellé de la campagne GDD
A2305N00027	EVS AUTO-ECOLE	0	0	05/05/2023	34	Mai 2023
A2305N00026	EVS AUTO-ECOLE	0	0	05/05/2023	34	Mai 2023
A2305N00025	EVS AUTO-ECOLE	0	0	05/05/2023	34	Mai 2023
A2305N00024	EVS AUTO-ECOLE	21 50 €	25 80 €	05/05/2023	34	Mai 2023

5a BAF N°A2305N00001 – A indiquer sur la facture

5b

Montant HT	3135.19	€
Taux TVA	20%	
Montant TVA	627.03	€
Total TTC	3762.23	€

Lorsque la déclaration a été validée par Ecominéro, le bon à facturer (BAF) est envoyé par e-mail.

4 Visualisez le BAF en allant en bas de la fiche de votre site **OU** Cliquez sur les 3 barres horizontales en haut à gauche > Financier > Factures > Bons à facturer.

5 Envoyez votre facture à l'adresse e-mail factures@ecominero.fr afin d'obtenir le paiement des lignes de déchets acceptées par Ecominéro :

5a Veuillez indiquer le numéro du BAF sur votre facture. Vous pouvez indiquer plusieurs numéros de BAF afin d'effectuer une seule facture.

5b Veuillez envoyer une facture avec le montant exact indiqué sur le BAF.

À savoir

Des contrôles périodiques et aléatoires, ainsi que des audits menés par des organismes tiers, seront réalisés, afin de s'assurer de la véracité des données déclarées et des éléments de preuve.



03

Régularisation des codes erreur

)] Régularisation

Lorsque vous importez votre déclaration de déchets et que vous obtenez des **lignes refusées**, vous pouvez les régulariser dans certains cas. Pour cela, vous devez prendre en compte les éléments suivants :

- Une régularisation ne peut être déclenchée, par Ecominéro, que lorsque la déclaration a été validée par l'opérateur de déchets et Ecominéro, et qu'un Bon à Facturer (BAF) a été créé.
- La régularisation permet uniquement de pouvoir valider les lignes refusées, mais en aucun cas de les modifier ou de refuser des lignes validées.
- Une régularisation peut être effectuée sur une période antérieure **maximale de 3 mois**.
- La demande de régularisation doit être formulée uniquement à l'adresse : operations@ecominero.fr

À noter :

Il est important de savoir que si vous obtenez des lignes refusées lors de l'importation de la déclaration, mais **avant de la valider**, vous pouvez effectuer les corrections nécessaires et réimporter la déclaration.

Cependant, si vous vous apercevez d'une erreur **après avoir validé la déclaration** et qu'elle n'a pas été validée par Ecominéro. Vous pouvez faire la demande de régularisation, suite à laquelle Ecominéro a la possibilité de la refuser via le bouton « Refuser BAF ». Ensuite, vous pouvez effectuer les corrections nécessaires et la réimporter.



Tous les champs dans le fichier doivent être obligatoirement renseignés.

Code Erreur	Texte Message Utilisateur	Colonnes Affectés	Correction / Régularisation
101	Le format du tableau a été modifié. L'ordre des colonnes et le format des données doit être respecté. Aucune annotation doit être saisie.	Structure fichier	Corrigez le fichier.
102	Le SIRET indiqué n'est pas lié au site de réception choisi pour votre déclaration. Il doit avoir 14 chiffres (sans espace, sans ponctuation, sans autres caractères).	A. SIRET site	Corrigez obligatoirement votre déclaration pour pouvoir l'importer à nouveau.
103	Au moins un champ obligatoire est nul.	C. N° BL D. N° DAP F. N° de pesée	Fournissez le Bon de livraison / DAP / N° de pesée correspondant à la ligne rejetée.
108	Ecominéro prend en charge uniquement les déchets issus du bâtiment. Indiquez « B » pour bâtiment ou « N » pour non-bâtiment.	E. Type de chantier	Si n'est pas renseigné, pas de régularisation possible (pas de tarification proposée). Si mal renseigné, fournissez la DAP correspondant à la ligne rejetée.
109	La date de réception des déchets est en dehors de la période de déclaration. La date doit correspondre au mois de collecte M-1 de la déclaration.	G. Date réception déchet	Pas de régularisation possible (pas de tarification proposée).
112	Le code déchet Ecominéro n'est pas reconnu. Le format est une série de 8 chiffres (sans espace, sans ponctuation, sans autres caractères).	I. Code Déchet Ecominéro	Pas de régularisation possible (pas de tarification proposée).
113	La quantité de déchet doit être un nombre au format : 0,00. Les points comme séparateur ne sont pas acceptés.	K. Quantité déchet	Pas de régularisation possible (pas de tarification proposée).
114	Le tonnage est au-dessus du seuil accepté par livraison pour les entreprises.	K. Quantité déchet	Fournissez des explications précises sur ce dépassement de poids ainsi que le N° de pesée / le Bon de livraison / la DAP correspondant à la ligne rejetée.
116	Seules les quantités en tonne sont retenues. Le champ doit être complété avec la lettre « T ».	L. Unité de mesure	Pas de régularisation possible (pas de tarification proposée).
117	Le SIRET doit être une série de 14 chiffres (sans espace, sans ponctuation, sans autres caractères) et doit être valide.	O. SIRET société travaux	Fournissez la DAP correspondant à la ligne rejetée. Si le N° de Siret est bien renseigné, la ligne peut être régularisé par Ecominéro.
118	Cette réception de déchets n'est pas prise en charge par Ecominéro, car le code NAF du SIRET correspond à un gestionnaire de déchet.	O. SIRET société travaux	Indiquez dans votre mail, que vous certifiez être le premier point de reprise et fournissez la DAP correspondant à la ligne rejetée.
119	L'éco-organisme ne correspond pas à Ecominéro.	Q. SIREN éco organisme	Pas de régularisation possible (pas de tarification proposée).
120	Le code déchet indiqué n'est pas rémunéré ou le code déchet est absent du barème Ecominéro.	I. Code Déchet Ecominéro	Pas de régularisation possible (pas de tarification proposée).
121	Le tonnage est au-dessus du seuil accepté par livraison pour les particuliers.	K. Quantité déchet	Fournissez des explications précises sur ce dépassement de poids ainsi que le N° de pesée / le Bon de livraison / la DAP correspondant à la ligne rejetée. Si mal renseigné (entreprise au lieu de particulier), la DAP et le KBIS doivent être fournis afin de vérifier le N° de Siret.
122	Plusieurs de vos sites sont enregistrés chez Ecominéro sous le même SIRET. Votre déclaration doit comporter la référence de votre site dans la colonne 'R'.	Structure fichier	Corrigez le fichier.



04 Cas particuliers

Explication du fonctionnement des cas particuliers

1

**Pesées manuelles :
Certaines situations
peuvent justifier une
absence de n° de pesée.**

- ▶ Ecominéro acceptera les cas de pesée manuelle **dans la limite de 20 % des lignes de la déclaration mensuelle***.

En dessous de 20 % :

Les lignes de pesées manuelles sont rémunérées.
Des vérifications aléatoires seront menées.

Au-delà de 20 % :

Toutes les lignes de pesées au-delà sont **refusées**.



EN CAS DE PESÉE MANUELLE, COMMENT RENSEIGNER LA COLONNE «NUMÉRO DE PESÉE»?

La recommandation d'Ecominéro est de compléter la colonne par la lettre «**M**» (pour **M**anuelle).

Une terminologie propre à l'opérateur peut être prise en compte par Ecominéro. Dans ce cas, l'opérateur précisera sur son Espace Ecominéro la terminologie qu'il souhaite utiliser (*fonctionnalité disponible à partir de fin septembre*).

* Ce seuil de 20 % sera adapté par Ecominéro en fonction des retours d'expérience.

Explication du fonctionnement des cas particuliers

2

Mon registre des déchets comporte des lignes qui concernent des particuliers.

- ▶ Indiquez le nom/prénom du particulier dans le champ raison sociale de la société de travaux.
- ▶ Indiquez l'adresse du particulier dans le champ adresse du chantier.
- ▶ Indiquez le numéro « 111111111111 » (14 fois le chiffre 1) dans le champ SIRET.

3

Mon SIRET est lié à 2 tarifications (déchèterie professionnelle et autres plateformes d'inertes).

- ▶ Les 2 000 premières tonnes seront rémunérées au tarif déchèterie professionnelle et distributeur.
- ▶ Lorsque sur le mois M le site dépasse les 2 000 tonnes, le tarif carrière, plateforme de recyclage et station de transit est appliqué avec la réfaction sur le solde de tonnage.



05 Annexes

Evolution à prévoir dans le fonctionnement des opérateurs de déchets

Transcodifier vos codes déchets avec les codes déchets Ecominéro

- ▶ Rattacher les codes déchets à la nomenclature issue du barème déchets tel que fixé par Ecominéro (8 chiffres, soit 2 de plus que le CED) :

Code déchet Ecominéro	Dénomination Ecominéro
17010101	Béton non ferraillé
17010102	Béton ferraillé
17010200	Briques
17010301	Tuiles
17010302	Céramique
17010701	Mélange inerte hors terre
17010702	Mélange inerte avec terre*
17030200	Mélanges bitumineux
17050401	Mélanges de terres et cailloux*
17050402	Cailloux, pierres, enrochements, granulats
17050403	Pierres de taille, pavés
20020200	Terres et Pierres (Déchets municipaux)*
00000000	Déchets Hors périmètre

* déchets non soumis à la gratuité

) Ecominéro répond à vos questions

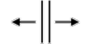
1 – Comment se connecter à Ecominéro pour faire ma déclaration ?

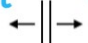
Connectez-vous sur le site <https://espace.ecominero.fr/> avec votre adresse e-mail et votre mot de passe. L'import du registre des déchets est possible uniquement pour le gestionnaire du site et de l'entité facturante.

2 – Comment vérifier que mon site a le statut « 2/2 Site Actif » ?

Connectez-vous sur le site <https://espace.ecominero.fr/> avec votre compte opérateur de déchets et cliquez sur les 3 barres horizontales en haut à gauche > Administratif > Entreprises > Opérateur déchets > Sites de réception. Vous verrez le statut de votre site dans la colonne « Statut ».

3 – Comment agrandir les colonnes de ma déclaration mensuelle ?

Positionnez votre souris au niveau de la première ligne et vous verrez apparaître le logo suivant  vous permettant d'agrandir les colonnes de votre déclaration.

Code Déchet
Ecominéro  Quantité livrée

4 – Comment filtrer sur les informations du registre des déchets ?

Référez-vous aux points **3** à **5** de la page 7 de cette présentation.

Ecominéro à votre écoute

Pour toute question, contactez-nous



operations@ecomинero.fr



0 805 03 77 00

Service et appel
gratuits

Du lundi au vendredi de 08h30 à 18h00



Ensemble, nous atteindrons l'objectif de **recycler et valoriser 90% des déchets inertes d'ici 2028.**

